

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	10
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 26 JANVIER

Réflexions d'un électeur

LE PANAMA ET L'ASSISTANCE PUBLIQUE

(Suite)

Dans deux articles précédents, nous avons dit et démontré que toutes les lois les plus importantes depuis quinze ans avaient été votées par une majorité dont l'appoint était formé par des voleurs. Nous l'avons établi pour le divorce, qui favorise les passions malsaines des drôles comme l'ex-ministre Baïhaut, et pour la loi scolaire qui, nécessitant une dépense de plusieurs centaines de millions, a fourni à tous ces gens-là l'occasion de barboter en grand.

Il en est de même de la laïcisation de l'assistance publique. La laïcisation l's'en moquent bien. Ils la trouvent bonne pour le peuple, pour les ouvriers que l'athée et franc-maçon Voltaire appelait « la canaille à laquelle il ne faut donner que du foin pour manger et des coups de bâton pour marcher », mais ils se garderaient bien de la pratiquer pour leurs enfants. Parmi les députés qui ont laïcisé l'enseignement public, il n'y en a pas un sur dix dont les enfants ne soient élevés chrétiennement, parce qu'ils savent que le christianisme est la grande école de respect. Or ils entendent être respectés par leurs enfants, et comme, avec notre argent, ils peuvent se payer l'enseignement qu'ils veulent, ils choisissent le bon.

Mais sous cet os de la passion anti-religieuse qu'ils donnent à ronger à leurs électeurs, il y avait grasse chère à manger pour eux. C'étaient les millions que cela nous coûte, nous a coûté et nous coûtera jusqu'au jour où ils seront tous à Mazas. Heureusement, les portes en sont ouvertes pour plusieurs et se refermeront bientôt sur tous.

Mais les millions se trouvent aussi dans l'assistance publique et c'est pourquoi ils ont mis la main dessus.

Ces gens-là ne vont jamais à l'hôpital. C'est nous autres qui y allons, quand nous sommes malades. Eux, jamais ! Alors que leur importance que nous soyons soignés par des mercenaires au lieu de l'être par des femmes de dévouement ? Ce qui leur importe, c'est d'en administrer la caisse, car mieux elle est garnie plus on peut voler. Or, pour la seule ville de Paris, le renvoi des religieuses a coûté plus de 20 millions. Quelle aubaine !

Il en est de même pour les bureaux de bienfaisance ; ils en ont chassé les curés. Pourquoi donc ? Parce que les curés enseignent qu'on ne doit pas prendre le bien d'autrui, et vous voyez d'ici combien un pareil voisinage est gênant pour ceux qui, voulant mener la vie à grandes guides, ne peuvent satisfaire leurs passions qu'avec le bien d'autrui ? Vite, expulsions-les, se sont-ils dit, puisque nous ne pouvons les corrompre. Quand nous serons tout seuls, nous prendrons à plaines mains dans le budget des pauvres.

Et c'est ainsi que, tout dernièrement, un nommé Suire, président d'un des bureaux de bienfaisance de Paris, était, en Cour d'assises, condamné à six ans de réclusion, pour avoir volé aux pauvres, dans la caisse de l'assistance publique, la modeste somme de 60,000 francs.

Son procédé était bien simple. Il avait une bonne amie qui lui coûtait fort cher. Il l'a payait en bons qu'elle vendait à son profit, ou bien il fabriquait de faux bons dont il prenait l'argent. Mais, un jour, il s'est brouillé avec sa bonne amie ; celle-ci l'a dénoncé et le bonhomme a été pincé.

Voilà, résumé en un fait récent, mais dont les exemples sont nombreux, toute l'histoire de la laïcisation des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance.

Un jour, Gambetta disait en parlant des catholiques qu'il avait en horreur : « Il faut les frapper à la caisse ». Ses disciples l'ont dépassé ; ils disent : « Prenons la caisse » ; et ils le font comme ils le disent. (A suivre.)

INFORMATIONS

La séance de la Commission d'enquête a été consacrée à entendre la lecture du rapport de M. Vallée.

A LA CHAMBRE

Le budget des travaux publics est adopté, sauf quatre articles réservés à cause de l'absence du ministre.

Tous les ministres arrivent à cause de l'interpellation relative aux fonds secrets qui se produira au budget de l'intérieur.

Grand émoi à la Chambre.

On dit qu'un conflit vient d'éclater entre le gouvernement, le juge et le parquet qui a signifié hier ses réquisitions.

M. Franqueville maintient ses conclusions.

Le parquet voudrait cinq ordonnances de non-lieu.

Le gouvernement serait partagé entre le parquet et le juge d'instruction, et l'on dit que MM. Viette et Bourgeois, étant de l'avis de M. Franqueville, seraient prêts à donner leur démission.

LE PREMIER MAI

Le comité central socialiste ouvrier de Paris a décidé que les syndicats de tous les corps de métiers exigent de tous leurs membres le chômage pour le 1^{er} mai 1893 et leur présence au meeting place de la Concorde et aux Champs-Élysées.

M. Peytral président de la commission du budget, a l'intention de maintenir intact le projet d'impôt sur les opérations de Bourse.

Ce sont donc les agents de change qui l'emportent et a la confiance n'a que l'espoir de voir ce projet rejeté par la Chambre.

M. Jules Deville, ministre des affaires étrangères, a reçu hier les deux amlégats venus à Paris pour la remise des barrettes cadinales.

On commente beaucoup, dans les cercles diplomatiques, et la visite du Czarévitch à Berlin et la réception exceptionnellement enthousiaste qui lui a été faite.

On assure que la Turquie voulait adresser une note aux puissances au sujet de l'Égypte, réclamant une action diplomatique contre le cabinet de Londres. La Porte y aurait renoncé sur les conseils des ambassadeurs de deux puissances de la triple alliance.

AU CONSEIL D'ÉTAT

Le conseil d'Etat a rendu son arrêt dans l'affaire du legs Bernay à chacun des curés des soixante-neuf paroisses de Paris. Il a décidé que les vingt mille francs attribués à chaque curé « pour les besoins des paroisses » devaient être remis aux conseils de fabrique, les curés n'étant désignés qu'indûment comme intermédiaires de la paroisse.

L'INSTRUCTION DU PANAMA

Le juge d'instruction ne rendra ses ordonnances que demain vendredi.

Les démarches du gouvernement près du Parquet deviennent pressantes et quatre inculpés pourraient être renvoyés indemnes. Si ces quatre non-lieu touchent les plus gros personnages, l'effet produit dans le public sera curieux à observer.

Les mieux renseignés prétendent que les réquisitions du procureur ne peuvent modifier la décision de M. Franqueville. Mais le chef du Parquet compte sur la Chambre des mises en accusation qui prononce en dernier ressort.

CORNÉLIUS HERZ

Il est question de nouveau du départ de M. Franqueville pour l'Angleterre, la santé de Cornélius Herz inspirant des inquiétudes.

On annonce la mort de M. Clauzel, député de l'Ardèche.

LES BANQUES ITALIENNES

L'autorité judiciaire a fait saisir le dernier numéro du *Moniteur de Rome*, journal catholique, pour un article intitulé : *Le Panama italien*.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 25 janvier 1893.

La Bourse est plus mouvementée à mesure que la liquidation approche ; les nouvelles d'Égypte ont pesé sur l'ensemble de la cote en clôture. Aussi le 3 0/0 reste à 96.80 et le 4 1/2 à 106.37.

La Rente Italienne est très ferme à 90.45. La crise des Banques est circonscrite et ne saurait avoir de conséquence grave.

L'action de la Banque de France est en progrès à 3,915 fr.

Le Crédit Foncier se négocie aux environs de 1,000 fr. En épluchant les bilans on acquiert cette certitude que les prêts reposent sur des gages d'une valeur supérieure et d'une solidité incontestable.

La Banque de Paris se maintient très ferme à 627.

La Société Générale oscille autour du cours de 470.

Le Crédit Lyonnais est très ferme à 755. On croit au maintien du dividende de 30 fr. pour l'exercice 1892.

Le Comptoir National d'Escompte reste en tendance très soutenue de 490 à 495.

L'action de la société des Immeubles de France est bien tenue à 480 fr.

L'obligation de la Société Immobilière de Tunisie est en nouveau progrès à 282.50.

Les Chemins Economiques valent 420 fr.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 26 janvier 1893

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25 SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		+ 4°
Ce matin, à 8 h.		+ 5°
Midi,	760 ^{m/m}	+ 6°
Hausse	« ^{m/m}	
Baisse	4 ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 4°

Bureau de bienfaisance de Saumur

Les Administrateurs du Bureau de bienfaisance remercient MM. les Membres du Cercle du Commerce qui ont voté une somme de 100 francs au profit des indigents secourus par ledit Bureau.

Pour la Commission administrative :

Le Maire, Président, D^r PETON.

Le Concert de charité

Organisé un peu à la hâte, le concert d'hier soir n'a pas donné les résultats qu'on en attendait. Il y avait à peine demi-salle. Chacun s'était cependant beaucoup dépensé, et tous les concours avaient été apportés avec le plus grand désintéressement. Cependant on dit que bien des places non occupées étaient louées. Espérons-le pour les pauvres.

Le vestibule du théâtre était décoré de plantes, de drapeaux. Des faisceaux ornaient aussi l'intérieur de la salle.

Nos deux musiques, toujours sur la brèche, se sont fait applaudir après chacun des morceaux, brillamment exécutés. M. et M^{me} Guillon ont obtenu un succès considérable.

M^{me} Guillon-Tauffenberger est une vraie cantatrice de concert, et M. Guillon, notre sympathique directeur, est un diseur charmant.

Très brillants, les assauts d'armes, sous la direction de M. Cateau, maître d'armes de l'École ; mais était-ce bien de circonstance, et cette attraction a-t-elle été goûtée des dames ?

Plus apprécié, sans doute, a été M. Goubeault, ce charmeur, ainsi que les comédiens-amateurs dans l'opérette *Tel maître, tel valet*, fort bien enlevée et fort applaudie.

Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Echo Saumurois*,

On nous avait assuré que l'honorable M. Paget, conseiller du quartier des Ponts, avait donné sa démission à la suite de la déconfiture administrative de son protecteur, l'ex-maire Vinsonneau.

Tout le monde sait, en effet, que ce dernier

éprouve la plus vive sympathie pour M. Paget et que c'est grâce à ses instances que son protégé a été admis comme candidat aux dernières élections municipales, non sans difficultés, paraît-il.

Nous avons donc été surpris, samedi soir, à la séance du Conseil, de ne pas entendre parler de la démission de M. Paget.

Sans doute l'honorable conseiller a changé d'avis. Peut-être espère-t-il le retour de son patron à la Mairie de Saumur.

Pauvre homme!

Et pourtant si M. Paget a eu une heureuse idée, c'est bien celle de résigner son mandat de conseiller municipal. *Oh oui!*

Aussi pensons-nous que M. Paget ne doit pas l'avoir abandonnée; nous sommes même presque certains de lire dans votre excellent journal — prochainement, très prochainement même — la démission de l'honorable conseiller.

Rendu à ses chères études, le général Peau de C...artou pourra publier le volume commencé depuis longtemps déjà et dont un indiscret nous a fait connaître le titre:

« *Verba volant scripta manent.* »

Les Saumurois regretteront peut-être le « *délégué aux mariages* », mais en revanche le volume en question leur procurera une satisfaction sans mélange.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

X.

Tirage au sort. — Classe 1892

Noms des conscrits avec les numéros qu'ils ont obtenus

CANTON DE SAUMUR (NORD-OUEST)

1, Armand-Emile Boulassière, des Rosiers. — 2, Henri Collin, de Saumur. — 3, Louis Voisin, de Saumur. — 4, Henri Vieau, des Rosiers. — 5, Victor Clin, de Saumur. — 6, Louis Riobé, de Saint-Martin. — 7, Hilaire Grellet, des Rosiers. — 8, Auguste Guillet, de Saint-Martin. — 9, Charles Lelièvre, des Rosiers. — 10, Théophile Chevret, de Saumur. — 11, Maurice Coullon, de Saint-Martin. — 12, Léon Delaporte, de Saint-Martin. — 13, Louis-Jules Coisneau, des Rosiers. — 14, René Esnault, de Saint-Clément. — 15, Joachim Corlobé, de Saint-Lambert. — 16, Louis Besse, de Saumur. — 17, Théophile Loyau, de Saumur. — 18, Louis Halé, des Rosiers. — 19, Gaston Baudry, de Saint-Lambert. — 20, Henri-Frédéric Baudin, des Rosiers. — 21, Auguste Girard, des Rosiers. — 22, Eugène Bourdillon, de Saint-Lambert. — 23, Eugène Bonlemps, de Saint-Martin. — 24, Louis-Cyprien Carré, des Rosiers. — 25, Louis Maréchal, de Saint-Lambert. — 26, Paul Prêtre, de Saumur. — 27, Joseph-Alexandre Dufrou, des Rosiers. — 28, Jules Raboin,

de Saint-Clément. — 29, Georges Goisard, des Rosiers. — 30, Louis Dufrou, de Saint-Clément.

31, Jean-Baptiste Dupuy, de Saint-Lambert. — 32, Fernand Rebeilleau, de Saint-Lambert. — 33, Gaston Mindet, de Saumur. — 34, Eugène Gendreau, de Saint-Martin. — 35, Eugène Moreau, des Rosiers. — 36, Henri Marquet, de Saint-Clément. — 37, Désiré Bichon, de Saumur. — 38, Joseph Job, de Saint-Martin. — 39, Louis Lambieu, de Saint-Lambert. — 40, Armand-Eugène Maupoint, de Saint-Martin.

41, Jean Boyer, de Saumur. — 42, André Traxler, de Saint-Lambert. — 43, Henry-Jean Battais, des Rosiers. — 44, Emile Hubert, de Saint-Clément. — 45, Louis Roger, de Saumur. — 46, Paul Leblé, de Saint-Clément. — 47, Henri Haliot, des Rosiers. — 48, Eugène-Marie Maupoint, de Saint-Martin. — 49, François Richer, des Rosiers. — 50, Norbert Chamillard, de Saumur.

51, Louis Béatrix, de Saint-Lambert. — 52, Arthur Albert, de Saint-Martin. — 53, Auguste Gallé, de Saumur. — 54, Auguste Blanche, de Saint-Martin. — 55, Florent Pinton, des Rosiers. — 56, Eugène Huberdeau, de Saint-Clément. — 57, Joseph Laumonier, de Saumur. — 58, Pierre Maupoint, des Rosiers. — 59, Henri Hye, des Rosiers. — 60, Etienne Berger, de Saumur. — 61, André Taveau, de Saint-Martin.

Clefs perdues

Le sieur Delaroy, employé chez M. Guibert, marchand de charbon, a trouvé un troussseau de clefs en face l'hôtel de la Paix, et les a déposées au bureau de police.

Mort du capitaine Bolachin

M. Bolachin, capitaine de cavalerie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, vient de mourir à Ecemmo (Sarthe), où il était juge de paix depuis quelques années.

L'inhumation a lieu aujourd'hui jeudi, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le capitaine Bolachin a commandé à Saumur la 5^e compagnie des cavaliers de remonte.

Les années de service qu'il a passées auprès des officiers de l'École de cavalerie ont valu au capitaine Bolachin de sincères et grandes considérations pour la droiture de son caractère et son excessive ponctualité dans le service.

M. Bolachin était devenu notre compatriote par son union avec M^{lle} Vidal, la sœur du docteur Vidal, des Rosiers.

La débâcle

La Loire, l'Allier, le Cher, la Sarthe, montent très lentement. La Vienne monte plus rapidement. La débâcle paraît devoir s'achever lentement dans des conditions tout à fait favorables.

Vol à Chenehutte-les-Tuffeaux

M. Pierre Grégoire, propriétaire à Angers, possède dans la commune de Chenehutte-les-Tuffeaux, au lieu dit « La Gannerie », un pavillon qui lui sert de maison de campagne.

Le 18 courant, il fut prévenu que des malfaiteurs, après avoir fracturé la porte, avaient pénétré dans ledit pavillon et s'étaient emparés d'un fût contenant 50 litres de vin blanc, d'une bonbonne de 10 litres de vin rouge, et de quelques effets d'habillement.

On soupçonne comme auteurs de ce vol deux individus, étrangers au pays, qui ont été vus rôdant autour du pavillon.

Incendie d'une grange

Lundi soir, vers 8 heures, le feu s'est déclaré, d'une façon dont il est impossible de se rendre compte, dans une grange appartenant au sieur Gauthier, cultivateur à Tigné, canton de Vihiers.

Quelques fagots et instruments agricoles ont été brûlés ainsi que la toiture.

Les pertes, évaluées à 640 fr., sont couvertes par une assurance.

Décoration étrangère

M. de Cossé-Brissac, chef d'escadrons de cavalerie, vient de recevoir le brevet et les insignes de chevalier de 2^e classe de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie.

Le crime de Brain-sur-l'Authion

On nous rapporte que l'instruction du crime de Brain-sur-l'Authion approcherait à sa fin. Bellois, l'assassin présumé du malheureux Moreau, passerait, paraît-il, malgré ses dénégations, aux prochaines assises.

Krach Siroteau à Baugé

Les créanciers se sont réunis au tribunal, le 20 janvier. Ils ont tous consenti à la liquidation judiciaire et adopté les propositions de M^{me} veuve Siroteau. Au cours de la réunion, une pauvre femme s'est écriée: « A présent, on n'aura plus que notre pain sec à manger ».

A quinze jours, nouvelle séance.

Mort du tétanos

Le samedi 14 janvier dernier, le nommé Louis (René), ouvrier jardinier à l'Université d'Angers, s'était écrasé le petit doigt de la main en déchargeant une barrique de vin. L'état de la blessure n'avait pas inspiré d'inquiétudes sérieuses jusqu'au vendredi de la semaine suivante; la plaie semblait même en bonne voie de guérison. Mais, ce jour-là, le médecin constata que le tétanos se déclarait. Dès le lendemain, on fit conduire Louis à l'hôpital et dimanche matin, à onze heures et demie, il rendait le dernier soupir.

Louis (René) avait 56 ans; il laisse une femme et deux enfants.

Changement de nom d'une commune dans l'Indre-et-Loire

En vertu d'un décret du 6 janvier 1893, la commune de Champigny sera désormais dénommée *Champigny-sur-Veude*.

Bureau des postes de Chinon

Il est question d'une transformation complète du personnel actuel du bureau qui serait remplacé par huit jeunes filles.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 22 janvier. — Maurice-Joseph Hubert, rue Courcouronne.

Le 23. — Georges-François-Jules Robin, rue Saint-Nicolas.

DÉCÈS

Le 24 janvier. — Joseph Richaume, cultivateur, époux de Eugénie Belliard, 66 ans, à Beaulieu; — Julie Viant, sans profession, 52 ans, célibataire, à l'Hospice.

Le 25. — Albert-Joseph-Pierre Turpin, sans profession, célibataire, 21 ans, rue Nationale.

Le 26. — Félix-Joseph Outreman, journalier, 69 ans, époux de Marie-Emilie Niveleau, rue de Fenet.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Séance du 21 janvier 1893

(Suite et fin)

Construction d'un hôpital d'isolement. Coût: 20,000 fr.

M. le Maire rappelle l'épidémie de variolo qui sévit à Saumur après la guerre de 1870 et qui aurait été moins terrible si on avait pu alors isoler les malades.

M. Besnard. — On pourrait demander une subvention au gouvernement, d'autant que ce sont les militaires qui nous ont pris notre salle d'isolement à l'hôpital.

M. le Maire. — C'est bien notre intention et nous avons l'espoir que l'Etat nous viendra également en aide pour l'acquisition d'une étuve à désinfection.

Installation d'une étuve à désinfection. Coût: 12,000 fr.

Création d'une crèche, rue des Pâiens. Coût: 3,000 fr.

Travaux d'amélioration au Jardin des Plantes. Coût: 23,000 fr.

Le Jardin des Plantes est placé dans un site magnifique; il fait l'admiration de tous les étrangers. Il suffit de quelques améliorations pour en faire une promenade unique. Un architecte paysagiste, M. Quilian, a soumis un plan.

Il reste à statuer par la question du marché couvert. M. le Maire propose de voter en principe l'emploi du reste de l'emprunt à la construction de ce marché. — Adopté.

M. Hubert. — En ce moment, beaucoup

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

— Vaillante, dit-elle très émue, oui, il y a des jours dans la vie où il faut savoir l'être. Sincère, il faut l'être toujours! (Affermissant sa voix.) Je ne puis dire, monsieur, à quel point je suis touchée et honorée de l'offre que vous me faites. Cet honneur serait en même temps pour moi un honneur!... Mais... ce bonheur est impossible!...

— Impossible! Marthe, quel est l'obstacle qui se place entre nous? Je veux le connaître... Peut-être pourrai-je le braver ou le vaincre... Ah! parlez, parlez!...

— Non, il ne dépend ni de vous ni de moi de détruire l'obstacle qui nous sépare.

— Ah! comme vous en parlez avec calme, comme la souffrance vous est étrangère!

— Vous croyez? dit Marthe avec une intonation de voix qui suppléait à la brièveté de la phrase. — Eh bien! vous vous trompez. — J'ai déjà assez souffert en ma vie pour n'être point étonnée que le bonheur continue à ne pas vou-

loir de moi, finit-elle par dire avec un sourire de fièvre et triste résignation.

L'arrivée de Claudine interrompit l'entretien. Sans se douter de l'inopportunité de sa présence, la brave femme accabla l'ingénieur de questions sur son fils.

— Je le verrai demain, dit-il, et je lui parlerai de vous: il est toujours heureux d'avoir des nouvelles du pays, ce bon François! Et puis je ne tarderai pas à revenir, dit-il en fixant sur Marthe un regard expressif.

XVIII

Il est parti... Pour quelques jours au moins la voilà délivrée, mais à la prochaine visite de M. de Mandal, la lutte recommencera, elle a bien compris qu'il ne renonçait pas à la fléchir. Si cette situation devait se prolonger, Marthe aurait-elle la force de résister?... Il faut donc que dès aujourd'hui elle fasse des plans nouveaux pour une nouvelle existence. Il faut qu'elle quite Avrioux, qu'elle abandonne plus tôt qu'elle ne devait le faire cette famille où elle se sait réellement aimée. Sa santé lui servira de prétexte, — elle le toute pour l'hiver prochain le froid rigoureux du pays. — Cette crainte a déjà éveillé la sollicitude de Claudine Pelzac.

— Marthe n'est point un enfant des montagnes, a-t-elle dit souvent; car, pour la robuste Savoyarde, l'élégante finesse de la jeune fille était un signe de faiblesse.

Miss Musgrove est prévenue. Pour elle, comme pour les Pelzac, la santé de Marthe ne lui permet pas un long séjour en Savoie. Leur réunion aura donc lieu prochainement à Paris. La digne Anglaise ne fait aucune objection aux projets de Marthe. La revoir est un si grand bonheur!...

« Ne vous inquiétez de rien, ma chère enfant, écrit-elle, je vous précéderai à Paris un mois à l'avance.

« J'ai longuement préparé et mûri les plans que nous avons formés, ils seront prêts à être exécutés à l'époque de votre retour. Vous verrez que je n'ai pas perdu mon temps et vous serez satisfaite. Le plus difficile sera de trouver un logis qui réunisse les conditions nécessaires à l'accomplissement de nos projets; mais avec de la volonté, on vient à bout de tant de choses, et vous savez que votre vieille amie n'en est pas dépourvue. »

Le départ de Marthe ne pouvait avoir l'air d'une fuite. Elle devait, pour ceux qui l'entouraient, prolonger son séjour jusqu'à l'appari-

tion des premiers signes de l'hiver.

C'est alors seulement que, semblable à un oiseau chassé par la tempête, elle abandonnera le doux abri où elle a trouvé tant de paix et de calme; mais aujourd'hui que ce calme est perdu, il ne s'agit pas de s'alanguir dans de vains regrets, il faut agir. N'avait-elle pas dit à M^{me} de Larcy qu'en souvenir de son père adoptif elle voulait bravement combattre son combat de la vie?... Eh bien! elle ne renie point ses paroles, et si le sang noble de Flavigny ne coule pas dans ses veines, elle en aura, du moins, tout l'orgueil. Plus que jamais elle est déterminée à résister à son propre cœur. M. de Mandal semble, d'ailleurs, secondar le courage de Marthe, car depuis un mois on ne l'a pas revu. Marthe a entendu parler d'un voyage à Turin que le jeune ingénieur a dû faire dans l'intérêt des travaux du tunnel.

Quelle que soit la cause de cette absence, elle favorise les projets de Marthe. Les jours qui la séparent de la fin de l'épreuve en sont abrégés. Peut-être M. de Mandal retarde-t-il volontairement une visite qui lui ravira sa dernière espérance. Peut-être aussi que sa fierté blessée le retient loin de Marthe... (A suivre.)

d'ouvriers manquent de travail et si l'on attend que toutes les formalités soient accomplies, les ouvriers risquent de chômer longtemps. Ne pourrait-on s'adresser à des entrepreneurs riches qui commenceraient les travaux sans attendre que l'argent soit disponible.

M. le Maire. — Déjà plusieurs entrepreneurs nous ont fait des offres dans ce sens.

M. Besnard. — En agissant ainsi, on risque de payer cher.

M. Piéron. — C'est une erreur. Ces travaux seront mis en adjudication et rien ne nous empêche d'insérer dans le cahier des charges une clause indiquant que les paiements ne seront effectués qu'en 1894.

ACQUISITION D'UNE MACHINE

M. le Maire propose au Conseil l'acquisition d'une machine complémentaire pour le service des eaux.

Il n'y a qu'une seule machine qui a déjà beaucoup servi, qui pourrait manquer et interrompre le service. M. le Maire demande de voter 10,000 fr. pour une seconde machine. — Adopté.

BUDGETS DES COLLÈGES DE FILLES ET DE GARÇONS

Le budget du collège de filles se solde en recettes et en dépenses présumées à 31,206 francs ; celui du collège de garçons en recettes et en dépenses présumées à 45,650 fr. — Adoptés.

M. le Maire informe ses collègues que le bureau d'administration du collège de filles a émis le désir que la pension fût abaissée à 450 fr. au lieu de 600 pour les filles des membres de l'enseignement primaire.

Ce vœu est pris en considération.

BUDGET DES CHEMINS VICINAUX

Le budget des chemins vicinaux est fixé, pour les centimes ordinaires, à 9,914 fr. pour l'année 1893 et est adopté.

Le Conseil approuve l'emploi de diverses sommes pour des acquisitions de terrains pris par le chemin de la butte des Moulins et la vente de certaines parcelles et de matériaux se montant à 860 fr.

CAISSE MUNICIPALE DE CHOMAGE

M. le Maire dit que la saison a été rigoureuse et dure aux pauvres gens, que beaucoup d'ouvriers laborieux manquent de travail, il a pris l'initiative de leur venir en aide en les employant à l'enlèvement des neiges. Il demande au Conseil de l'autoriser à continuer ce travail.

On a cherché d'autres moyens pouvant permettre aux travailleurs de traverser les crises de chômage et d'attendre des jours meilleurs sans avoir recours à la charité. M. Piéron, chargé d'étudier cette question, a fait un rapport dont il donne lecture.

M. Piéron établit tout d'abord qu'il y a deux classes de malheureux. Ceux que l'âge ou les infirmités rendent incapables de tout travail. A ceux-là les Bureaux de bienfaisance, la charité privée, les établissements hospitaliers suffisent.

Mais il y a une autre classe, celle des ouvriers sans travail, dont la gêne n'est que passagère, que le chômage seul a réduits à la misère. Ceux-là sont fiers, orgueilleux. Ils se sentent humiliés de devoir à la charité, à l'aumône, ce qu'ils ne demandent qu'à gagner, en travaillant, leur vie et celle de leurs femmes et de leurs enfants. C'est pour eux qu'il demande au Conseil la création d'une Caisse municipale de chômage.

Cette caisse ferait des prêts et non pas des aumônes. Pour commencer elle ferait à chaque famille d'ouvriers un prêt de cent francs, remboursable dans un an. M. Piéron a calculé qu'avec 25,000 francs il pourrait venir en aide à toutes les familles ouvrières de Saumur éprouvées par le chômage.

La création d'une caisse de chômage est renvoyée à l'examen de la commission des finances.

Le Conseil est appelé à donner son avis sur les demandes des sieurs Resche et Chalmont demandant à être renvoyés dans leurs foyers comme soutiens de famille. — Avis favorable.

— Une bourse d'externat au collège de filles est également accordée au sieur Boiteux, employé à l'École de cavalerie.

— Une subvention de 1,000 francs est accordée à la commission du Jardin des Plantes pour traiter au sulfure de carbone la pépinière de vignes et prendre les mesures préventives contre le phylloxéra.

— Un sieur Leroy, fermier de l'hospice, est parti sans payer son fermage. Il est débiteur d'une somme de 1,400 francs irrécouvrable. Cette somme revient tous les ans au budget et donne lieu à des écritures inutiles. M. le Maire demande à la passer au compte profits et pertes. — Adopté.

— M. le Maire demande le vote de différents crédits non prévus au budget et de compléments de crédits prévus au budget se montant à la somme de 43,000 fr. 06 et qui seront payés sur les bonis. — Adopté.

— Il est donné lecture d'une pétition de M. Picard, imprimeur, demandant que les imprimés administratifs et les fournitures scolaires soient mis à l'adjudication.

Renvoyé à la commission des finances et à celle de l'instruction publique.

— M. Ravily, qui a donné sa démission de préposé en chef de l'octroi, demande une indemnité de six mois de traitement.

Renvoyé à la commission des finances.

— Il est ensuite procédé à la formation des commissions, savoir :

Commission des finances : MM. Doussain, Girandier, Julienne-Simon, Lacroix, Terrien et Vinsonneau.

Commission de la voirie : MM. Galbrun, Hubert, Pannier, Guibert, Rivain, Péan et Coutard.

Commission de l'instruction publique : MM. Boisson, Besnard, Lamy, Langlois, Poitevin.

Commission des fêtes : MM. Milon, Grosbois, Roland, Bribard, Poisson et Paget.

M. Roland a déposé une pétition des loueurs de voiture et cochers de Saumur demandant les modifications suivantes au tarif élaboré par M. Vinsonneau :

Service d'hiver. — Jour : de 8 heures du matin à 10 heures du soir ; nuit : de 10 heures du soir à 8 heures du matin.

Service d'été. — Jour : de 6 heures du matin à minuit ; nuit : de minuit à 6 heures du matin.

Les prix à payer, soit à la course, soit à l'heure, sont réglés ainsi qu'il suit :

Service de jour : la course, 1 fr. ; l'heure, 2 fr.

Service de nuit : la course, 2 fr. 25 ; l'heure, 2 fr. 50.

Ces tarifs ne sont applicables que dans les limites de la commune de Saumur.

Lorsque les voyageurs voudront franchir les limites de la commune, ils devront s'entendre, de gré à gré, avec les entrepreneurs ou cochers de voitures.

Ces deux articles n'ont pas été prévus. Le règlement parle seulement du service de jour et du service de nuit, sans distinction entre l'hiver et l'été. Cette distinction est pourtant très importante. L'hiver qui sévit en ce moment prouve que le service est beaucoup plus pénible en cette saison qu'en été, et comporte une réduction d'heures dont doivent bénéficier les cochers.

Quant à l'augmentation du prix de l'heure, elle est justifiée par les motifs que tout propriétaire de voiture stationnant sur la place a, par jour, une moyenne de 15 fr. de frais.

Si le cheval marche en moyenne six heures par jour, le conducteur ne rapporte que 9 fr., c'est-à-dire un chiffre inférieur à celui des frais généraux.

Maintenir le tarif tel qu'il existe, ce serait porter un coup mortel à une industrie d'une incontestable utilité : ce serait faire décliner et disparaître, à la longue, une industrie qui en alimente d'autres, intéressantes au même degré, fourrages, bourrellerie, sellerie, maréchalerie, carrosserie, etc.

Il n'y a guère que les gens aisés qui se servent des voitures de place, et ceux-là sont tout prêts à accepter une augmentation très légère

pour eux, et qui viendra en aide à une industrie qu'ils ne voudraient pas voir disparaître.

M. Hubert répond que la commission de la voirie a décidé d'attendre et de maintenir le statu quo jusqu'à ce qu'on ait expérimenté le nouvel arrêté qui est à peine entré en vigueur.

M. Roland réplique que les cochers ne peuvent vivre avec le nouveau tarif et que son maintien amènera la disparition des voitures de place à Saumur.

M. Piéron dit que la question demande à être étudiée et réclame le renvoi à la commission de la voirie.

La séance est levée à onze heures.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2 — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLOU

LUNDI 30 Janvier 1893

LES

Mousquetaires au Couvent

Opéra-comique en 3 actes, de Paul Ferrier et Prével, musique de VARNEY.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons!

FAITS DIVERS

Accident de cheval

Un sous-officier rengagé du 8^e régiment de cuirassiers, M. Duperron, s'est tué accidentellement dimanche dernier, en faisant sauter son cheval dans le manège de la Part-Dieu, à Lyon.

Le cheval, ayant accroché un obstacle, a fait panache en écrasant son cavalier.

Périlleuse entreprise

On écrit de Chambéry au *Figaro* : « Un fait qui marquera dans les annales de l'alpinisme :

» Trois officiers du 4^e dragons, MM. des Isnards, Savoyen et de Guinebaud ont tenté, avec succès, le passage de l'Iséron, le 13 janvier dernier. Partis le 11 de Chambéry, ils ont remonté la Tarentaise à pied ou en traîneau jusqu'aux sources de l'Isère. Là, par un froid de 28 degrés, ils ont gravi ce col, 2,789 mètres, et sont redescendus sur Bonneval-en-Maurienne qu'ils ont atteint après huit heures d'une marche des plus périlleuses, taillant leurs pas dans la neige glacée.

» Sans perdre un instant, ils ont attelé un mulet à une caisse transformée en traîneau et ont rejoint leur garnison le 14 au matin, par Lanslebourg et Modane, accomplissant ainsi un véritable tour de force. A leur arrivée, ils ont été acclamés par leurs camarades, tenus au courant, jour par jour, des difficultés inouïes qu'ils ont surmontées.

» Nos hardis officiers de cavalerie ont prouvé qu'une petite troupe de partisans aguerris et énergiques peut, même en plein cœur de l'hiver, passer d'une vallée dans l'autre et surprendre un ennemi moins entreprenant. »

Mœurs américaines

Une scène scandaleuse vient de se passer au temple protestant du petit village de Porter, dans l'Ohio. En se rendant au temple, où le service allait commencer, un individu nommé Clark Watkins a rencontré la femme de son frère Peter en compagnie d'un sieur Harris.

Pris d'un accès de fureur, Clark s'est armé d'un couteau et s'est jeté sur sa belle sœur et sur Harris, qui se sont réfugiés dans le temple. Clark les y a suivis et une bataille générale s'est engagée au milieu des fidèles réunis pour assister au service. On s'est battu pendant plus d'un quart d'heure avec un acharnement extraordinaire. Quand, enfin, l'ordre a pu être rétabli, Peter Watkins, le mari soi-disant outragé, était mort ; son frère Clark était à moitié assommé ; Harris avait le crâne fracturé et le corps percé de plusieurs coups de couteau ; un nommé Grover avait un œil arraché et six ou sept étaient bles-

sés plus ou moins grièvement. L'intérieur du temple offrait l'aspect d'un champ de bataille, et tout le mobilier était réduit en miettes.

Nouvelles à la Main

Entre parlementaires.

— Comment va T... ?

— Doucement.

— Il devrait suivre un régime.

— C'est ce qu'il fait.

— Et lequel ?

— Le régime cellulaire.

Mélancolique pensée d'un inculpé :

— Quand on pense que j'ai acquitté tant de chèques et que peut-être je ne le serai pas moi-même !

Un mot mélancolique de M. Baïhaut à un co-détenu :

— Voyez-vous, rien ne m'ôttera de l'idée que c'est Clémenceau qui nous a porté malheur.

— ???

— Quand il a parlé du bloc !

Dernières Nouvelles

Le courrier de Paris qui arrive à deux heures n'arrivera qu'à six heures ce soir.

Nous ignorons les motifs de ce retard.

Dernière Heure

Service spécial de *l'Echo Saumurois*.

Paris, 26 janvier, 1 h. 1/2 soir.

Le conseil des ministres s'est entretenu ce matin de la discussion des fonds secrets du ministère de l'intérieur. Le gouvernement a décidé de repousser tout amendement à ce sujet.

L'ambassadeur d'Autriche est allé hier rendre visite à M. Develle, ministre des affaires étrangères, et l'a entretenu de l'impression qu'avaient produite sur le gouvernement autrichien les calomnies lancées contre lui, à l'occasion de l'expulsion de Sekely.

M. Develle a répondu que le gouvernement français avait vu ces attaques avec regret ; il a même annoncé que, de son côté, il avait chargé M. Decrais de signaler au comte Kalnoky certains articles de journaux austro-hongrois, notamment le *Budapest-Horlop*, qui contenaient des outrages contre notre gouvernement et contre M. Carnot.

HAVAS.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans, et Beaurepaire, SAUMUR

ARRIVAGES

De Gibiers tous les jours

Chevreaux, Lièvres, Lapins

Pertreaux, depuis 2 fr. 75

Foies gras en terrine (marque Deschandeliers)

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés

des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14 1.75

— — — — — 12 3.00

— — — — — 10 4.25

— — — — — 9 5.50

— — — — — 8 7.25

— — — — — 7 10.50

— — — — — 6 14.00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75

Pâtés de foies gras de Canards, n° 10 4.25

Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12 3.25

Mauviettes désossées, truffées et farcies

aux foies gras 3.50

Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50

Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50

PÂTES EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES

Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

Le Gérant : G. JOUAUST

